

SAINTE LUCIE rappelle CURRY DE LA MER



- Noms des modèles ou références concernés : **Curry de la mer - KARI BREIZH flacon de 40g**
- Marque : **SAINTE LUCIE**
- GTIN 3162050039014 Lot 2221046 Date de durabilité minimale 02/07/2025
- Conditionnements : flacon de 40g
- Date début/fin de commercialisation : **du 17/08/2022 au 02/12/2022**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **Le numéro de lot et la DDM sont visibles sur le flacon en dessous de l'étiquette**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Auchan, Carrefour, Casino, Franprix, Leclerc, Intermarché, Système U**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de Bacillus cereus dans la matière**
- Risques encourus par le consommateur : **Bacillus cereus**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :

Les toxi-infections alimentaires causées par les *Bacillus cereus* se traduisent soit une diarrhée souvent accompagnée de douleurs abdominales, de nausées et parfois de fièvre survenant dans les 8 à 16 heures après ingestion de l'aliment contaminé, soit par des vomissements survenant dans les 5 heures après consommation. Ces symptômes peuvent être aggravés chez les personnes sensibles ou immunodéprimées.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 4 février 2023**

CONTACT

- Numéro de contact : **0344585757**
- Informations complémentaires publiques : La société Sainte Lucie se tient à la disposition des consommateurs au numéro de téléphone suivant : 0344585757 du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 et de 13h à 16h. En dehors de ces horaires au : 0632654027

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>



Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre